



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E62683

VALABLE JUSQU'AU 11/06/2024

ÉDITÉ LE 27/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1949
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 09/09/2002
120 000

Raison sociale : GROUPE VINCENTZ

8 RUE DES CELTES
68510 SIERENTZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 64 B 156

Téléphone : 03 89 81 50 81

Fax : 03 89 81 60 72

Siret : 946 451 564 00037

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.liebermann.fr

Numéro caisse de congés payés : 1523 02 02 0

E-mail : fluides@liebermann.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 7464580604

VINCENTZ JEAN-LOUIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7464580604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.